

# Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 22 avril 2021 17 h

# Séance tenue le jeudi 22 avril 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier et par téléconférence

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

## **PRÉSENCES:**

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pulkit Kantawala, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic.

#### **AUTRES PRÉSENCES:**

M <sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville	
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice	

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à se lever pour observer un moment de recueillement. Elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette assemblée du conseil d'agglomération.

## 1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée informe les membres du conseil que sept questions ont été transmises par le public via un formulaire Web.

Ensuite, la présidente d'assemblée fait la lecture des questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de A Objet

Louise Legault Mme Valérie Plante Madame Plante,

(M. Sylvain Ouellet)

La Coalition Terrains de golf en transition tient à féliciter et à remercier l'administration de Montréal pour sa déclaration concernant la contribution des golfs dans la préservation des espaces verts.

Notre groupe réunit actuellement huit groupes citoyens aux prises avec des problèmes semblables dont ceux de Dorval, d'Anjou et de Meadowbrook (Lachine/Côte-Saint-Luc).

Question de À Objet

Louise Legault Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet) **SUITE -** La Coalition a mis en ligne le 19 avril une pétition adressée à l'Assemblée Nationale demandant

des modifications à la Loi sur l'expropriation afin de faciliter la requalification des golfs en espaces verts

par les municipalités.

Nous invitons tous les membres du conseil à la signer.

À 17 h 05, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, informe les membres du conseil que la lecture de la question numéro deux est reportée à une phase ultérieure afin de permettre au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, d'y répondre car ce dernier éprouve présentement des difficultés techniques pour se joindre à la plateforme Zoom.

Bonjour Mme la Mairesse, je suis nouveau résident du quartier Ville-Marie, plus précisément dans le district de Sainte-Marie. Au cours de la dernière année, j'ai constaté des lacunes criantes au niveau de la propreté des rues, surtout créées par le ramassage des déchets, recyclables et compost. Lorsqu'on se promène dans les rues, on peut constater la même saleté, notamment des déchets, recyclage et excréments de chiens. Lorsqu'on se dirige vers le nord en traversant la rue Sherbrooke vers le Plateau Mont-Royal, on voit tout le contraire. Ma question est la suivante: Qu'est-ce que les élus de l'arrondissement prévoient faire pour régler ce problème de propreté? rajouter plus de poubelles? éduquer les résidents? prévoir des bacs poubelles pour les immeubles à moyenne densité (duplex à 8 logements)? Merci

Laurence Montmarquette Mme Valérie Plante (M. François Limoges)

Nous habitons la Coopérative d'habitation Le Retour à l'école au 2919, rue Bellechasse. Après près de 40 ans, nous devons effectuer des travaux majeurs sur notre bâtiment. Nous devons donc contracter une hypothèque, mais pour ce faire, nous avons besoin de prolonger le bail emphytéotique que nous avons avec la Ville de Montréal. Cependant, cela fait plus de 2 ans et 5 mois que notre Coopérative attend ce renouvellement et la Direction de l'habitation nous informait que des délais de 1 à 2 ans supplémentaires étaient à prévoir. Alors que les besoins en logement à Montréal sont criants, comment pouvez-vous nous appuyer dans nos démarches et ainsi assurer la préservation en bon état des logements sociaux existants? Notre projet ne peut plus avancer sans ce renouvellement.

Caroline Rivard

Mme Valérie Plante (M. François Limoges)

La Ville offre le programme Rénoplex depuis février. Le programme exige qu'une visite soit faite par la ville avant le début des travaux sous peine d'inadmissibilité. Malgré le dépôt de notre demande début mars et l'obtention du permis de construction, nous n'avons toujours aucun retour. Nous avons questionné plusieurs propriétaires et communiqué avec la Ville, il appert que même les demandes transmises début février n'ont pas été traitées et impossible d'obtenir estimation du délai de traitement. Des propriétaires comme nous doivent choisir entre repousser des travaux urgents ou renoncer à une subvention dont nous avons grandement besoin. Quel est l'état actuel du programme (délai de traitement et avancement)? Serait-il possible de permettre aux demandeurs d'effectuer leurs travaux urgents avant la visite d'évaluation et que leur admissibilité soit déterminée sur la base d'expertises, contrats ou photos prouvant que les travaux ont été faits et montrant l'immeuble avant travaux?

Question de	À	<u>Objet</u>
Sue Stacho	Mme Valérie Plante	I am simply writing to thank you and your team at Projet Montreal for taking this important step towards keeping Golf Anjou and the lands adjacent Golf Dorval on the radar for protection. Both these areas serve many roles both for the environment and the well being of the beings that use it (human and other-than-human.) Through bold actions such as this declaration, Projet Montreal is demonstrating that they will continue to strive to reach the goal of protecting 17% of the territory as natural spaces, and use every means within their power to attain this goal. Thank you
Vincent Dostaler	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que la Ville a déjà fait des études sur les interventions policières en Angleterre. Leurs agents sont surement formés différemment, car la force y est rarement utilisée.

À 17 h 15, la présidente d'assemblée fait lecture de la question numéro deux qui a été reportée en début de séance afin de permettre au président du comité exécutif, M. Dorais, qui est présent par téléconférence d'y répondre.

Isabelle Sawyer M. Benoit Dorais

Dimanche, à la manifestation pacifique contre le couvre-feu au Parc Jeanne-Mance, j'ai dénombré un minimum de 65 agents de police et jusqu'à 40 véhicules à moteur, dont 2 aériens. Est-ce que c'est le gouv. du Qc qui débourse pour ces excès insensés ou les résidents? Peut-on avoir plus de transparence du côté de l'utilisation de son budget par le SPVM? Je demande :

A)une meilleure catégorisation rendue publique des occupations du SPVM et montants alloués (par ex: intimidation par la présence, protection de biens immeubles, heurt à l'intégrité économique ou physique des personnes, rédiger un # de dossier, répondre ne peut pas vous aider VS succès dans des enquêtes, recherche active de disparus, de preuves, démantèlement effectif de cartels)

B)que l'Agglomération fasse sa part pour les changements climatiques, en imposant au SPVM le respect d'une charte écologique pour juger de la pertinence aVant de sortir des véhicules motorisés (motos, autos, camionnettes, autobus, hélicoptères!)

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 18. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

# 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Le maire de la Ville de Montréal-Ouest, M. Beny Masella, prend la parole pour apporter une précision lors de la dernière intervention du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais. À cet effet, M. Masella souligne que c'est le conseil d'agglomération de Montréal qui gère le budget du Service de police de la Ville de Montréal et de la sécurité publique.

La présidente d'assemblée remercie le maire Masella pour son intervention et le président du comité exécutif, M. Dorais, confirme la précision apportée.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 19.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.
CG21 0175  Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.
Adopté à l'unanimité.
03.01
CG21 0176
Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mars 2021
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mars 2021, conformément à l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 8 avril 2021 émis par le greffier.
Adopté à l'unanimité.
03.02
CG21 0177
Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 mars 2021
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 mars 2021, conformément à l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 8 avril 2021 émis par le greffier.
Adopté à l'unanimité.
03.03

## 4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021.

#### 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

\_\_\_\_\_

## 7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

#### CG21 0178

## Dépôt du bilan annuel 2020 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2020 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.01 1214060001

\_\_\_\_\_\_

## 11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

Accorder un contrat à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit de mai 2021 à avril 2024 inclusivement - Dépense totale de 996 065,55 \$, taxes et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 20-18524 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'accorder à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, de mai 2021 à avril 2024 inclusivement, soit pour une somme maximale de 885 391,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 20–18524 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 110 673,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01	121	76750	)01
-------	-----	-------	-----

#### CG21 0180

Accorder un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour le parc Frédéric-Back (lot 1), d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, pour une somme de 1 576 199,63 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18520 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0489;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

# Et résolu :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, pour une période de 36 mois, le contrat pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, aux prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 1 – Parc Frédéric-Back	1 214 028,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 362 171,25 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1219063001

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le lot 2 (CG18 0604), pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour un montant de 39 475,90 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 \$ à 142 691,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0483;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle 39 475,90 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604 lot 2), majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 \$ à 142 691,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.03 1217157001		

#### CG21 0182

Exercer l'option de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925, \$, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 \$ à 839 649,78 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0491;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'exercer l'option de deux années de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 \$ à 839 649,78 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.04 1210206001	

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2024, avec Microsoft Canada inc. par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 775 033,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0495;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien de licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme maximale de 775 033,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le Directeur Institutionnel du Service des technologies de l'information à signer tous les documents à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.05 1218057001	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

## CG21 0184

Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc. pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0492;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder à Adobe Systems inc. un contrat de gré à gré pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur institutionnel, du Service des technologies de l'information (TI), à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.06 1218057002

\_\_\_\_\_

#### CG21 0185

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc. (ci-après CMO) pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18549 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0493;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Cloud Monitored Objects inc (ci-après CMO), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de Sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18549;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1215035002

# CG21 0186

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits d'entretien, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 \$ à 5 878 532,81 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision de possibles variations de quantité, soit 141 358,66 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien pour la période du 16 mai 2021 au 15 mai 2022, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 \$ à 5 878 532,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 141 358,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.
20.08 1219107001

## CG21 0187

Exercer l'option de prolongation pour la fourniture d'abrasifs d'hiver ainsi que la livraison sur demande et autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 \$ à 4 272 623,71 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0485;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 \$ à 4 272 623,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité. 20.09 1217360002

# CG21 0188

Accorder deux contrats à Remorquage Burstall Conrad Inc. Lot 2 (139 901,58 \$, taxes incluses) et Remorquage Centre-ville inc. Lot 5 (107 604 \$, taxes incluses), pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 247 505, 58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18487 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0490;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

# Et résolu :

1- d'accorder deux contrats aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18487;

Soumissionnaires	Lot	Secteur	Montant (taxes incluses)
Remorquage Burstall Conrad inc.	2	B (PDQ (9-11) et 26)	139 901,58 \$
Remorquage Centre-ville inc	5	E (PDQ 21 et 22)	107 604 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20 10 1218812002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CG21 0189

Autoriser une dépense additionnelle de 200 558 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles (CG15 0252), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 \$ à 1 229 606,93 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0496;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 558 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. (CG15 0252), pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 \$ à 1 229 606,93 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1213438010

\_\_\_\_\_

# CG21 0190

Accorder un contrat à Les entreprises Cogenex inc. pour le projet Construction de chambres de vannes et de mesure, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 244 834,32 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10356 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Le Plateau Mont-Royal », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 037 361,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10356;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 736,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 103 736,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté	à l'una	ınimité.
--------	---------	----------

20.12 1216263002

\_\_\_\_\_\_

#### CG21 0191

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour le projet Construction de chambres de vannes et de mesure, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 865 002,92 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10355 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Mercier-Hochelaga-Maisonneuve », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 720 835,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10355;
- 2- d'autoriser une dépense de 72 083,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 083,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1216263003

\_\_\_\_\_

# CG21 0192

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0500;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 283 873,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15676;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 580,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.14 1219057005		

Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Procova inc. pour réaliser les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et réaménagements extérieurs, afin de modifier l'imputation des dépenses au règlement d'emprunt.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0497;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- de présenter une nouvelle structure de financement pour l'octroi de contrat à la firme Procova inc. (CG20 0510) qui modifie le règlement d'emprunt dans le montage financier initial;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention Addenda service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1201670002

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

## CG21 0194

Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour une période de trois ans, pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable de la Ville de Dorval, pour une somme maximale de 737 334,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18313 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0514;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu:

- 1- d'accorder à SST Consultant, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable à Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 737 334,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18313;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.16 1198375002		

#### CG21 0195

Accorder un contrat, de gré à gré, à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning) à la suite de l'avis d'intention no 20-00009 pour l'achat de licences d'accès à la plate-forme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme maximale de 300 740 \$, exempt de taxes, incluant les contingences et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention / Autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

....

#### Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning), soumissionnaire unique à la suite de la publication d'un avis d'intention no 20-00009, pour l'achat de licences d'accès à la plateforme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme de 273 400 \$, exempt de taxes, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 340 \$, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.17 1215138001		

# CG21 0196

Approuver la signature du projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de Westmount sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0515;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de Westmount sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Adopté à l'unanimité.	
20.18 1214656001	

#### CG21 0197

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 772 000 \$, répartie du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2023, au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet de demande de soutien à la mission / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0523;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 772 000 \$ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet de demande de soutien à la mission pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et Les Amis de la montagne, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.19 1217102001		

# CG21 0198

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 580 000 \$ à six différents organismes pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble, dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 / Approuver les six projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0530;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

# Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 580 000 \$ aux six organismes ciaprès désignés, pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble;

ORGANISME	MONTANT
CDEC de Montréal-Nord	100 000 \$
CJE ABC	100 000 \$
Entreprendre Ici	80 000 \$
Groupe 3737	100 000 \$
Horizon Carrière	100 000 \$
PROMIS	100 000 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1217016001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CG21 0199

Accorder un soutien financier de 374 000 \$, pour l'année 2021, à Moisson Montréal pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal », couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

## Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 374 000 \$, pour l'année 2021, à Moisson Montréal inc. pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal » pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1210744002

\_\_\_\_\_

## CG21 0200

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 \$, en 2021, à cinq différents organismes pour leur projet respectif se déroulant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du Fonds en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0527;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 \$, en 2021, à cinq différents organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour leur projet respectif se déroulant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet 2021 à 2023	Soutien
Regroupement des Magasins- Partage de l'île de Montréal	« Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir »	250 000 \$
Distribution alimentaire de Montréal-Nord, coopérative de solidarité	« Bonne boîte futée »	248 337 \$
La fabrique des mobilités Québec	« Cyclistes solidaires : Livraison écologique pour la sécurité alimentaire »	157 336 \$
Jeunesse au Soleil	« Nourrir l'espoir en pandémie »	184 802 \$
Les petits frères des pauvres	« Luttons ensemble contre l'insécurité alimentaire et la dénutrition chez les grands aînés »	126 058 \$

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1210744001

\_\_\_\_\_

## CG21 0201

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à Centre de référence du Grand Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation », se déroulant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0528;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

# Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à Centre de référence du Grand Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation » se déroulant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service du développement économique;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1210744003

Accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$, pour les années 2021 et 2022, à Projet MTLab en appui au projet - Incuber l'innovation et accélérer les opportunités - visant à faire de Montréal un laboratoire vivant et un hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0533;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$ au projet MTLAB, pour les années 2021 et 2022, en appui au projet « Incuber l'innovation et accélérer les opportunités afin de faire de Montréal un laboratoire vivant et hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement » dans le cadre du plan de relance économique phase 2;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.24 1217952003		

#### CG21 0203

Accorder un soutien financier de 85 914 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2021 / Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0520;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder un soutien financier de 85 914 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue pour l'année 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.25 1214217001		

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CG21 0204

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale totale de 776 809 \$, à huit différents organismes, à la suite du dépôt de projets 2021 - Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

## Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 776 809 \$, aux huit organismes ci-après désignés, pour la période de 2021 à 2023 ainsi que pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

	Organisme	Projet	Montant
3	Laboratoire sur l'agriculture urbaine	Mise en marché mutualisée pour assurer la résilience des producteurs agricoles urbains à Montréal	80 792 \$
4	7 à nous	La fermette de Pointe-Saint-Charles	100 000 \$
5	Ville en vert	Le conteneur agricole	99 899 \$
6	CRPE (Cafés et Restaurants pour l'Environnement) La Vague	Des commandes à emporter Zéro Déchet pour Montréal	96 658 \$
7	Table de développement social de LaSalle	Carrefour alimentaire de Lasalle	100 000 \$
8	Ya quelqu'un l'aut bord du mur	Ferme urbaine éducative, projet collectif porté par Paysage solidaire	100 000 \$
9	Montréal Métropole en Santé (porteur du Conseil du système alimentaire montréalais)	Guichet unique pour la transition alimentaire	100 000 \$
10	Coopérative de solidarité Miel Montréal	Première miellerie participative montréalaise	99 460 \$

2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.

20.26 1218369001

# CG21 0205

Approuver un projet d'entente intermunicipale entre les Villes de Varennes, Repentigny et Montréal, visant à mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo » offert en collaboration avec les Villes de Varennes et Repentigny / Autoriser une dépense représentant la portion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au montant de 128 540,13 \$ à verser à la Ville de Varennes pour l'implantation du service de navette fluviale, pour les années 2021, 2022 et 2023, avec la possibilité de prolongation pour les années 2024 et 2025 / Approuver un montant total de 146 821,15 \$, taxes et option incluses / Approuver le virement de crédits nécessaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0556;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1 d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rivièredes-Prairies-Pointe-aux-Trembles et les Villes de Varennes et de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »;
- 2 de mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo », en collaboration avec les Villes de Varennes et de Repentigny ainsi que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour les années 2021, 2022 et 2023 avec la possibilité de prolonger le contrat pour les années 2024 et 2025;
- 3 d'autoriser une dépense totale de 128 540,13 \$ à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement pour les années 2021, 2022 et 2023, pour un montant total de 146 821,15 \$, taxes et option incluse;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Ado	pte	a I	ur	ıan	ımı	τe.

20.27 1211609002

A 1 (/ ) II

\_\_\_\_\_

## CG21 0206

Approuver la résiliation des ententes-cadres conclues avec Métal M-Pact inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts pour 36 mois avec option de deux périodes de prolongation de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres 20-18270

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0557;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'approuver la résiliation des ententes-cadres accordées à Métal M-Pacts inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts, pour 36 mois avec option de deux périodes de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres 20-18270.

Adopté à l'unanimité.		
20.28 1215382001		

#### CG21 0207

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Osédea inc. pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, de programmes et de portefeuilles (solution infonuagique) pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2026, avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 9 236 804,06 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18318 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0561;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Osédea inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles (solution infonuagique), pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2026 avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 8 575 697,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18318;
- 3- d'autoriser une dépense de 661 106,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.29 1217684003		

## CG21 0208

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0573;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

## Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 d'accorder à Mongrain inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 535 231,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15684;
- 3 d'autoriser une dépense de 80 284,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 20.30 1219057004 Il est proposé par M. François Limoges appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CG21 0209

Autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0578;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1218927006

# CG21 0210

Autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 \$ destinés à des projets d'habitation, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0579;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 \$ destiné à des projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 \$;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.32 1210196001	

#### CG21 0211

Approuver le projet d'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0577;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

# Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation des travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau.

Adopté à l'unanimité.	
20.33 1211019001	

## CG21 0212

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 008 000 \$ et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 juin 2020, sous le numéro 25 430 088, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0580;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 008 000 \$, et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 4 juin 2020, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 25 430 088, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.34 1208190002	

Approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0593;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'amender l'article sous étude afin de remplacer le second alinéa du texte apparaissant à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel, par le suivant :

« Notons que le financement de l'exploitation du musée (opérations et travaux capitalisables) sera financé pour les 5 prochaines années par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal à raison de 3 M\$ chacun par an (9 M\$ par an pour un total de 45 M\$ sur 5 ans). »

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare l'amendement du porte-parole d'assemblée, M. Limoges, et du président du comité exécutif, M. Dorais, recevable et adopté à l'unanimité.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, met aux voix le point 20.35, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU
en conséquence.
20.35 1210348005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

#### CG21 0214

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 40 000 \$ et mise à disposition de l'expertise interne disponible pour un équivalent de 40 000 \$ à l'Université de Sherbrooke pour lui permettre de réaliser son projet pilote de biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel / Approuver un projet de « Convention de contribution de la Ville de Montréal à l'Université de Sherbrooke et licence » à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0582;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 40 000 \$ et une mise à disposition de l'expertise interne disponible pour une contribution en nature (en biens et en services) d'une valeur de 40 000 \$ à l'Université de Sherbrooke pour la réalisation de son projet concernant la biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution et licence entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement des contributions de la Ville et de la licence consentie par l'Université de Sherbrooke;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1211151001

\_\_\_\_\_

## CG21 0215

Accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1216794001

#### CG21 0216

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 \$ à C2.MTL afin de réaliser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021/ Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 \$ à C2.MTL afin de réaliser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1217019001

\_\_\_\_\_

## CG21 0217

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 17<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

## Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 17<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'Eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1219089001

\_\_\_\_

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18467 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu:

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18467;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte a l'unanimit	e.
20.40 1207684008	
II est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

## CG21 0219

Autoriser une dépense maximale de 536 281,46 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, entre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

## Et résolu :

1- d'autoriser une dépense maximale de 536 281,46 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, entre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.01 1205946001
<del></del>
CG21 0220
Adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030 de la Société du parc Jean-Drapeau
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0595;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
d'adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030 de la Société du parc Jean-Drapeau.
Adopté à l'unanimité.
30.02 1217862009
CG21 0221
Autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection avec la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0599;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
1- d'autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréa (STM) (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection de la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
2- d'autoriser une dépense de 97 895,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
2- d'autoriser une dépense de 97 895,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

30.03 1219059001

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest - CANO

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0604;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition, par expropriation, des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest (ci-après « CANO »), lesquels sont identifiés à l'Annexe A jointe à la résolution CA-2021-027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.
30.04 1218464001

#### CG21 0223

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

# AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

\_\_\_\_\_

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

41.01 1213843004

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

## CG21 0224

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 \$

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 \$ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0161;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0161;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021, par sa résolution CE21 0422;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1217862001

Règlement RCG 20-009-1

#### CG21 0225

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0162;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0162;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021, par sa résolution CE21 0423;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

# Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1217862005

Règlement RCG 21-006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0163;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0163;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021, par sa résolution CE21 0417;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1211179003

Règlement RCG 18-043-1

## CG21 0227

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0164;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0164;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021, par sa résolution CE21 0419;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » afin d'y refléter les changements apportés à l'annexe D en lien à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1219086001

Règlement RCG 05-002-14

## CG21 0228

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 20 mai 2021

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 avril 2021 par sa résolution CG21 0174;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 avril 2021 par sa résolution CG21 0174;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021, par sa résolution CE21 0547;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

# Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1212675016

Règlement RCG 20-014-11

\_\_\_\_\_

# CG21 0229

Autoriser, rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020 au 22 décembre 2022, pour une somme de 176 400 \$ / Autoriser le directeur du SPVM à signer le projet de protocole d'entente de prêt de service à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0548;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

#### Et résolu :

- 1- d'autoriser rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020, et ce, jusqu'au 22 décembre 2022:
- 2- d'autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser une dépense de 176 400 \$ à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
50.01 1205326006		

#### CG21 0230

Motion du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc portant sur la planification du grand projet de mobilité Cavendish

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish est à l'étude depuis des décennies;

Attendu que depuis les 10 dernières années le projet de raccordement a été soutenu à maintes reprises par les résolutions des villes liées et les arrondissements concernés et l'agglomération de Montréal en appui à la réalisation du projet;

Attendu que l'orientation du projet Cavendish-Cavendish a évolué pour refléter les préoccupations des citoyens, les nouvelles politiques de mobilité et propositions de projets en s'appuyant sur la Politique de la mobilité durable 2030 de la MTQ (2018), le rapport du groupe de travail sur Namur-De la Savane (2019) et le rapport de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome (2020);

Attendu que la vision actuelle du projet est axée sur la connexion des quartiers dans une perspective de transition écologique, en favorisant notamment la mobilité durable;

Attendu que récemment les villes de Montréal, Côte-Saint-Luc, Mont-Royal ainsi que les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent, situés aux abords du boulevard Décarie, se sont mobilisés pour créer un plan intégré de transport axé sur le transport collectif et actif pour le secteur élargi Namur-De la Savane, incluant le raccordement du boulevard Cavendish;

Attendu que le 17 décembre 2020, le conseil d'agglomération a adopté à l'unanimité la résolution CG20 0719 visant, entre autres, à demander à l'ARTM d'étudier dès 2021, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et la STM, la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif électrique structurant dans le secteur élargi de Namur-De la Savane, incluant l'axe du boulevard Cavendish, et de proposer le mode approprié pour cette desserte;

Attendu que le succès de la mise en œuvre du plan intégré de transport et le bon développement du secteur Namur-De La Savane axé sur le raccordement du boulevard Cavendish requiert la participation de toutes les parties prenantes incluant, l'agglomération de Montréal, les promoteurs et les paliers supérieurs;

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish nécessite l'approbation préalable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour pouvoir avancer;

Il est proposé par M. Mitchell Brownstein

appuyé par M. Philippe Roy

- 1 que le Conseil demande à la Ville de Montréal de soumettre au plus tard au mois de mai 2021, aux noms des villes membres de l'agglomération de Montréal, un avis d'assujettissement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques indiquant son intention d'entreprendre le projet de raccordement du boulevard Cavendish, incluant différents aménagements dont une voie routière, une voie dédiée au transport en commun électrifié, une voie cyclable sécurisée ainsi que des voies pour les piétons;
- 2 que la Ville de Montréal fasse une présentation publique du programme préliminaire du projet;
- 3 que le Conseil mandate l'administration de la Ville de Montréal à poursuivre, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et les

arrondissements concernés, l'ARTM et la STM, raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish, afii	
Un débat s'engage.	
La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, cède la M. Mitchell Brownstein, pour la présentation de la motion.	parole au maire de la Ville de Côte Saint-Luc,
Le maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. Brownstein, pr ce projet et en remerciant le maire de Ville Mont-Royal conseil de la Ville de Montréal MM. Éric Alan Caldwell collaboration et soutien à la motion.	, M. Philippe Roy, ainsi que les membres du
Adopté à l'unanimité.	
65.01	
À 17 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant ét l'assemblée levée et remercie le personnel du Service soutien technique pour leur précieuse collaboration.	é étudiés, la présidente d'assemblée déclare du greffe, du Bureau de la présidence et du
Manon Barbe PRÉSIDENTE	Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE
Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus re	latés sont approuvés.

Valérie Plante MAIRESSE